



الهيئة العليا للاتصال السمعي البصري
Haut Autorité de la Communication Audiovisuelle

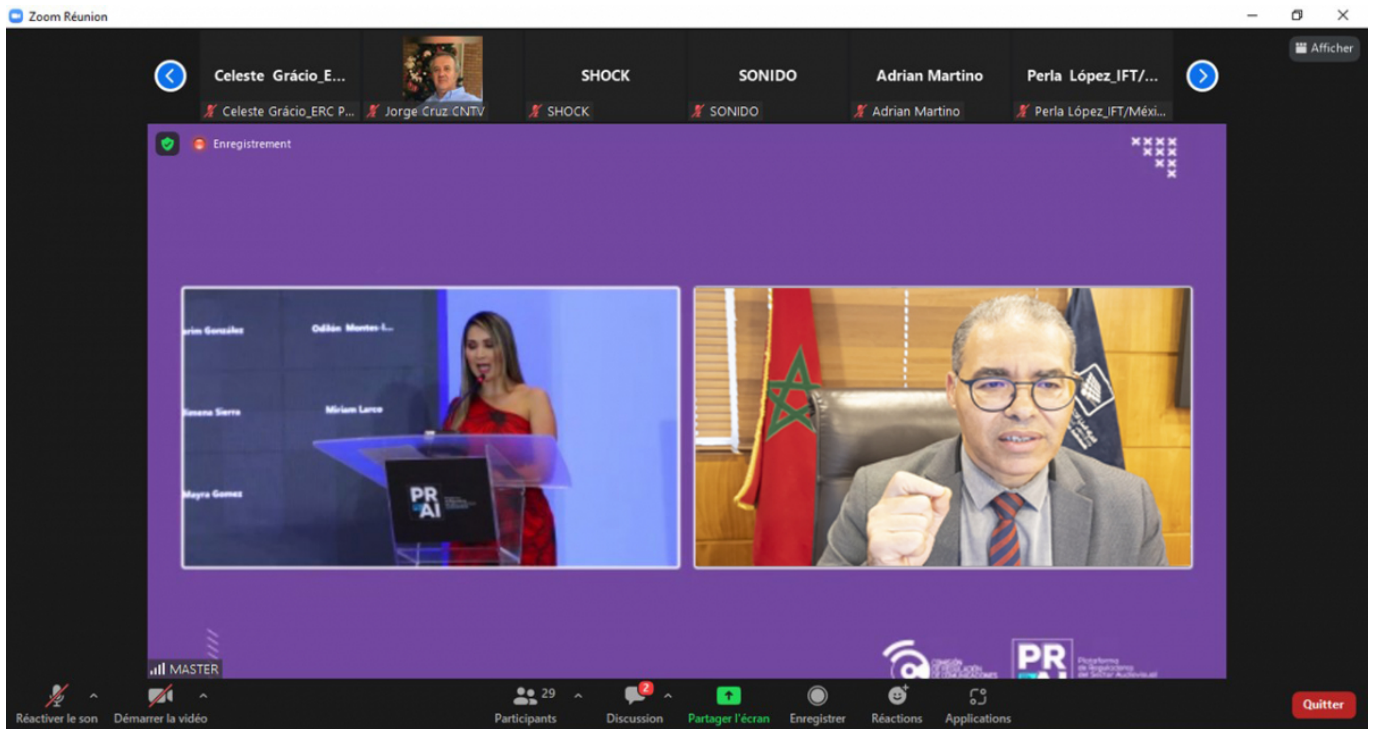
Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (https://www.haca.ma)

الهيئة العليا للاتصال السمعي البصري - HACA
الهيئة العليا للاتصال السمعي البصري

A [1] +A [1]

الهيئة العليا للاتصال السمعي البصري - HACA
الهيئة العليا للاتصال السمعي البصري

24 2022



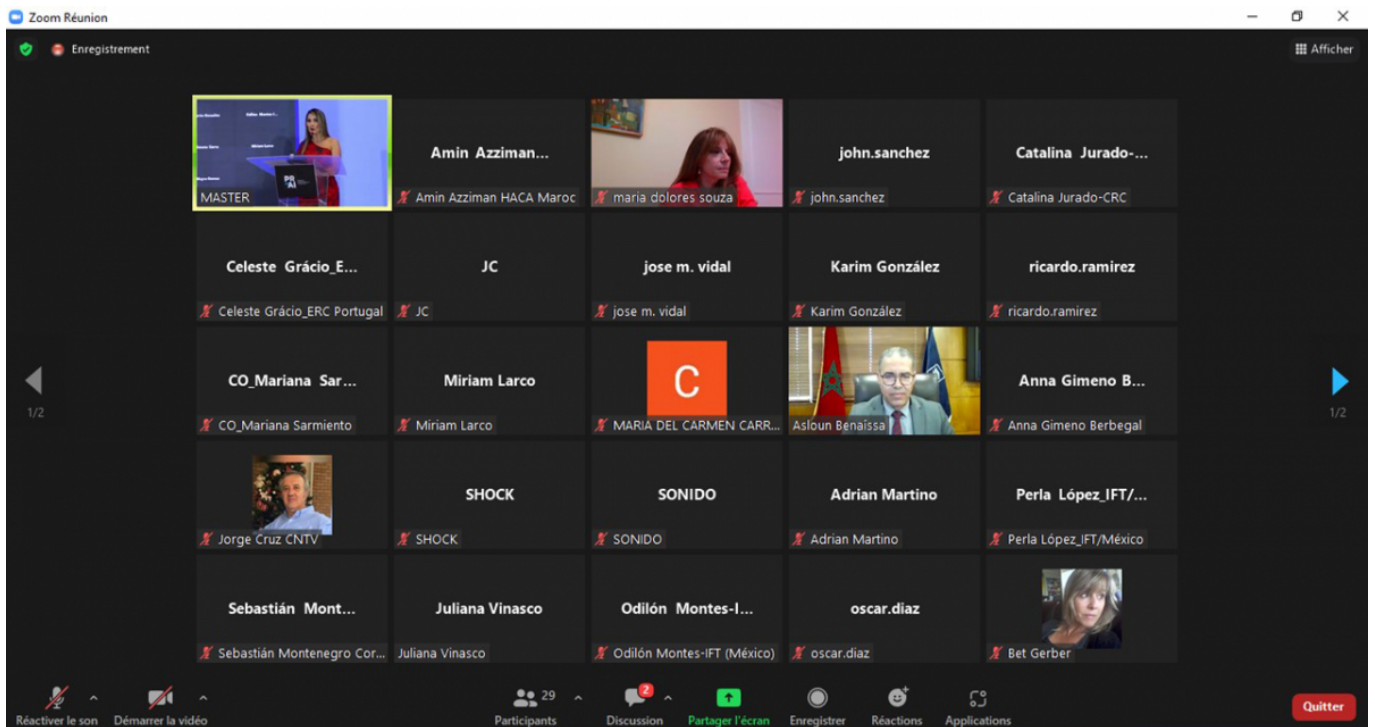
الهيئة العليا للاتصال السمعي البصري - HACA
الهيئة العليا للاتصال السمعي البصري
الهيئة العليا للاتصال السمعي البصري - HACA
الهيئة العليا للاتصال السمعي البصري (CRC).

الهيئة العليا للاتصال السمعي البصري - HACA
الهيئة العليا للاتصال السمعي البصري
الهيئة العليا للاتصال السمعي البصري - HACA
الهيئة العليا للاتصال السمعي البصري (RIARC) 2017

"Le rôle de la justice est de garantir l'équité et de protéger les droits de tous. C'est pourquoi il est essentiel de renforcer les institutions judiciaires et de promouvoir l'accès à la justice pour tous. Les États doivent s'efforcer de créer un environnement propice à la justice et de garantir que les procédures judiciaires soient transparentes et efficaces. Cela implique de promouvoir la confiance du public dans le système judiciaire et de garantir que les juges soient indépendants et impartiaux. Les États doivent également s'efforcer de promouvoir la culture de la justice et de garantir que les citoyens soient conscients de leurs droits et de leurs obligations. Enfin, les États doivent s'efforcer de promouvoir la justice sociale et de garantir que tous les citoyens aient accès à la justice, indépendamment de leur statut social ou économique."

Le Comité (CAC) a également examiné les rapports de l'État partie sur les progrès réalisés dans le cadre de la Convention. Le Comité a noté que l'État partie a pris des mesures pour améliorer le système judiciaire et promouvoir l'accès à la justice. Cependant, le Comité a également constaté que des défis subsistent, notamment en ce qui concerne la transparence des procédures judiciaires et l'accès à la justice pour tous. Le Comité a recommandé à l'État partie de continuer à renforcer les institutions judiciaires et de promouvoir l'accès à la justice pour tous. Le Comité a également recommandé à l'État partie de promouvoir la culture de la justice et de garantir que les citoyens soient conscients de leurs droits et de leurs obligations.

En 2010, le Comité a examiné les rapports de l'État partie sur les progrès réalisés dans le cadre de la Convention. Le Comité a noté que l'État partie a pris des mesures pour améliorer le système judiciaire et promouvoir l'accès à la justice. Cependant, le Comité a également constaté que des défis subsistent, notamment en ce qui concerne la transparence des procédures judiciaires et l'accès à la justice pour tous. Le Comité a recommandé à l'État partie de continuer à renforcer les institutions judiciaires et de promouvoir l'accès à la justice pour tous. Le Comité a également recommandé à l'État partie de promouvoir la culture de la justice et de garantir que les citoyens soient conscients de leurs droits et de leurs obligations.



1]] <https://www.haca.ma/ar/javascript%3A%3B>